

Jeudi 6 décembre 2018

POINT SUR LA SITUATION APRÈS LE DRAME DE LA RUE D'AUBAGNE La ville de Marseille mobilisée face à l'urgence

ACTUALITÉ

Depuis ce jeudi 6 décembre, la ville de Marseille a mis en ligne un site internet pour accompagner au mieux les personnes sinistrées : <http://informationssinistres.marseille.fr>.

Sur ce site, elles pourront trouver toutes les informations nécessaires au sujet des différentes aides municipales à leur disposition, signaler un péril, consulter les arrêtés signés, les procédures d'évacuation...

ÉVACUATION

Nombre d'immeubles évacués :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **25 immeubles actuellement évacués**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **159 immeubles actuellement évacués**
- **Total : 184 immeubles actuellement évacués**

Afin d'éviter d'éventuels actes de malveillance, la ville de Marseille ne souhaite pas diffuser aux médias, la liste des immeubles évacués.

Nombre de personnes évacuées depuis le 5 novembre 2018 :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **416 personnes actuellement évacuées**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **1 091 personnes actuellement évacuées**
- **Total : 1 507 personnes actuellement évacuées**

Attestations d'évacuation

Pour rappel, la ville de Marseille a délivré **165 attestations d'évacuation** d'immeuble sur le périmètre **hors de la rue d'Aubagne**, permettant aux sinistrés de débiter leurs démarches auprès de leur compagnie d'assurance.

HÉBERGEMENT

La ville de Marseille héberge aujourd'hui :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **269 personnes**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **935 personnes**
- **Total : 1 204 personnes**

Toutes les personnes sont hébergées dans **31 hôtels de la commune**.

RELOGEMENT

Nombre de relogements

A ce jour, la ville de Marseille a identifié **279 logements disponibles** :

- **252 logements sociaux**
- **27 logements privés**
- **32 baux** ont été signés (26 relogements définitifs et 6 relogements temporaires),
- **48 refus** de logement.

Quelle procédure pour le relogement des personnes évacuées suite à un arrêté de péril ?

*Le propriétaire doit assurer le relogement des occupants. Le nouveau logement doit être décent et correspondre aux besoins des occupants. En cas de défaillance du propriétaire, le maire prend les dispositions nécessaires pour reloger les occupants aux frais du propriétaire et majorés d'intérêts. **Le propriétaire peut également faire l'objet de poursuites pénales.***



SIGNALEMENTS ET ARRÊTÉS

Depuis le 5 novembre 2018 :

- **867 signalements** enregistrés par la ville de Marseille,
- **655 visites effectuées** par les services municipaux compétents
 - **109 dossiers ont été clôturés après la visite du technicien et la levée de doutes**
 - **296 visites effectuées sans évacuation** pour lesquelles une suite technique sera donnée autre qu'un péril imminent.

Sur les 655 visites effectuées, 405 visites n'ont pas abouti à une procédure de péril grave imminent, soit plus de 62 %.

- **136 requêtes de visite** auprès du tribunal administratif,
118 expertises menées,
84 rapports d'experts transmis aux services et en cours d'exploitation.
- **46 arrêtés de périls** pris par le maire de Marseille,
- **18 arrêtés de police générale** établis.

Au cours des 3 dernières années (jusqu'en octobre 2018), **181 arrêtés de péril** ont été pris par le maire de Marseille - dont 46 en 2018, 57 en 2017, 43 en 2016 et 35 en 2015 - dont l'ensemble concerne des habitations privées.

Conformément à la réglementation, **tous les arrêtés pris ont été notifiés aux propriétaires et aux syndicats des copropriétaires, responsables des lieux, afin que les travaux soient réalisés dans les délais prescrits.**

RESTAURANT SOLIDAIRE DE LA CITE DES ASSOCIATIONS

Au total, 6 503 repas chauds ont été distribués depuis l'ouverture du restaurant solidaire le 10 novembre au soir.



ESPACE D'ACCUEIL DES PERSONNES EVACUEES

A la suite d'une manifestation en centre-ville, les forces de l'ordre ont demandé la fermeture du nouvel Espace d'Accueil des Personnes évacuées (EAPE) entre 11h15 et 14h30.

L'EAPE a ouvert ses portes lundi 19 novembre 2018, au 2 rue Beauvau (1^{er} arrondissement). **Depuis son ouverture, l'EAPE a reçu plus de 2 198 personnes.**

L'Espace d'accueil des personnes évacuées accueille les familles du lundi au samedi de 8h30 à 18h30. Une vingtaine de professionnels de différents services publics seront présents sur place (habitat, logement, assurances, jeunesse...) chaque jour.

A partir du samedi 8 décembre prochain, les horaires de l'EAPE changent. Il sera ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h, et le samedi de 9h à 13h.

Pour l'heure, ce site n'est pas accessible aux médias.

L'ensemble des actions citées sont entièrement prises en charge par la ville de Marseille.

Ces données sont susceptibles d'évoluer à tout moment.